

PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL

Du 29 Avril 2021

Présents : Mmes BENISTAND, CARVALHO PEREIRA MARQUES, DREVAR, FILET-COCHE, KOUSSENS, ODEYER, et VERCOUTTER et MM. BERARDIN, FAURE, FOUDEZ, LEITA, MATHON et SAVIGNON

Absent ayant donné procuration : Mmes MITTET et THOMAS

Absents excusés :

Absents :

Secrétaire de séance : Mme CARVALHO PEREIRA MARQUES

🌀 APPROBATION DU COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 25 MARS 2021

Mme BENISTAND indique que lors du dernier conseil, nous n'avions pas parlé des modalités de vaccination ou tests pour les élections en point informations. Mme DETHES précise qu'elle le retirera du Compte-rendu.

Approuvé à l'unanimité

🌀 APPROBATION DE LA CONVENTION DE MISE A DISPOSITION D'UN ESPACE PRIVÉ POUR LES JARDINS PARTAGÉS

Monsieur le Maire précise que ce point est rajouté, en séance, à l'ordre du jour car la convention a été validée au Conseil d'Administration de l'association « La Providence » le 27 avril. Mme KOUSSENS rappelle qu'une convention tripartite avait été signée entre l'association « La Providence », le centre social « La Paz » et la commune pour les jardins partagés.

Cette convention est arrivée à échéance, la commune a souhaité la renouveler mais en la contractualisant avec chacune des parties.

1 / L'animation et ses modalités avec le centre social « La Paz », convention qui a été approuvée lors du conseil municipal du 28.01.2021

2/ La mise à disposition du terrain qui accueillera les jardins partagés, convention à l'approbation de ce jour.

Monsieur le Maire propose au Conseil municipal d'approuver la convention à intervenir entre l'association « La Providence » et la commune et de l'autoriser à la signer.

Approuvé à l'unanimité

🌀 ADMISSION EN CREANCES ETEINTES BUDGETS EAU ET ASSAINISSEMENT

Les services de la Trésorerie ont communiqué un état de titres irrécouvrables.

Monsieur le Trésorier y expose qu'il n'a pu procéder au recouvrement des titres de recettes à la suite d'une décision d'effacement des dettes clôturant une procédure de surendettement.

Le montant des créances qui doivent être éteintes à ce jour s'élève à :

- Budget annexe eau : 101,54 €
- Budget annexe assainissement : 406,25 €

Les crédits nécessaires sont inscrits aux budgets.

Monsieur le Maire propose au Conseil municipal d'éteindre les créances aux budgets Eau et assainissement et de l'autoriser à signer tous les actes nécessaires à la mise en œuvre de la délibération.

Approuvé à l'unanimité

CONSTITUTION D'UNE PROVISION COMPTABLE POUR CREANCES DOUTEUSES

Le comptable public de la Chapelle en Vercors rappelle à l'assemblée que la constitution de provisions comptables est une dépense obligatoire et que son champ d'application est précisé par l'article R.2321-2 du Code général des collectivités territoriales (CGCT).

Le Trésorier propose donc à la commune de faire évoluer sa méthodologie de provision comptable pour les créances dites douteuses, en instaurant un mode de calcul reproductible sur chaque exercice.

Pour mémoire, l'identification et la valorisation du risque résultent d'un travail concerté entre l'ordonnateur et le comptable sur la base de tableaux de bord. L'évaluation du montant de la provision s'appuie sur l'ancienneté de la créance comme premier indice des difficultés pouvant affecter son recouvrement. Des taux forfaitaires de dépréciation seront alors appliqués de la manière suivante :

Exercice de prise en charge de la créance	Taux de dépréciation
N-1	0.00%
N-2	50.00%
ANTERIEURES	100.00%

Monsieur le Maire propose au Conseil municipal d'inscrire chaque année les provisions au compte 6817 « Dotations aux provisions / dépréciations des actifs circulants » des budgets selon les principes évoqués ci-dessus.

Approuvé à l'unanimité

ACQUISITION D'UN PANNEAU LUMINEUX

La commission « Communication et démocratie locale » qui s'est réunie le 12 avril dernier avait pour ordre du jour notamment l'acquisition d'un panneau lumineux pour informer la population. Plusieurs devis ont été demandés et la commission a étudié les différents critères. Le choix s'est porté sur la société ID system.

Mme KOUSSENS précise que l'emplacement a été choisi. Le choix a été de se porter sur un panneau de très

bonne qualité car les écarts de prix n'étaient pas significatifs. Celui choisi permet non seulement de l'affichage de textes, de photos mais également de vidéos. Le modèle carré a été retenu permettant une plus large occupation de l'écran, que l'image soit au format portrait ou paysage. Le choix s'est fait à l'unanimité lors de la commission.

Mme BENISTAND fait le constat qu'au vu des données fournies cela semble très énergivore.

Monsieur LEÏTA explique que cela est quasiment aussi énergivore qu'un ordinateur. Monsieur le Maire précise que la nuit il ne fonctionnera pas.

Mme KOUSSENS indique qu'un logiciel de gestion est inclus et qu'il y aura une petite formation pour les utilisateurs (personnel et élus). Une application téléchargeable sur les mobiles est également prévue. Ainsi chaque administré recevra une notification à chaque parution de nouvelles informations et pourra les consulter tranquillement.

Elle rajoute qu'au vu de la situation sanitaire actuelle cela va permettre de communiquer plus rapidement les informations aux habitants.

Le prix est de 15 900 € environ et il faudra prévoir 180€ par an pour le logiciel.

Mme FILET-COCHE demande quand ce panneau sera opérationnel. Mme KOUSSENS précise que les Services Techniques doivent tout d'abord faire des travaux d'alimentation.

Monsieur le Maire propose au Conseil municipal d'approuver le compte-rendu de la commission « Communication et démocratie locale » validant le choix de cette dernière, de retenir la société ID system comme fournisseur et installateur de ce panneau d'affichage lumineux et de l'autoriser à signer tous documents nécessaires à l'exécution de la délibération.

Approuvé à l'unanimité

DEMANDE DE SUBVENTION RÉGIONALE

La Région propose un accompagnement à l'investissement des communes rurales via un dispositif appelé « Bonus ruralité ». Notre projet d'aménagement urbain avec l'obtention d'un panneau d'informations lumineux pourrait faire l'objet d'un accompagnement financier.

Aussi un dossier de demande de subvention auprès de la Région va être déposé en ce sens.

Monsieur le Maire demande au Conseil municipal de l'autoriser à solliciter la Région pour une subvention au titre du « Bonus ruralité ».

Approuvé à l'unanimité

DEMANDE DE SUBVENTIONS REGIONALE ET DÉPARTEMENTALE POUR L'AMENAGEMENT SECURITAIRE DU PONT D'AIX

Concernant ces demandes de subventions ci-dessus qui étaient à l'ordre du jour de ce conseil, Monsieur le Maire demande leur retrait. Messieurs INARD (Directeur des Services Techniques) et FOU DRAZ se sont rendus au Comité d'Evaluation Technique des Opérations Routières (CETOR) du Département afin de présenter le projet de la commune pour l'aménagement sécuritaire de la route du Pont d'Aix.

A la suite de la présentation du plan, élaboré par un cabinet, le comité n'a pas retenu le projet et a conseillé un aménagement de la voirie différent. La solution envisagée n'est pas la plus adaptée au vu des relevés de vitesse assez faible par rapport aux données générales.

Pour cela un nouveau plan doit être représenté, il faut donc resolliciter le cabinet et ainsi représenter le projet au prochain CETOR.

Mme KOUSSENS demande pourquoi cela dure aussi longtemps alors que le projet a démarré depuis deux ans.

Mme DETHES explique que plusieurs collectivités interviennent dans le dossier (CCRV, département, commune). Il a fallu tout d'abord faire une étude, puis évaluer le porteur du projet en fonction des subventions possibles.

Le Conseil Municipal est d'accord pour solliciter de nouveau le cabinet et représenter le projet au CETOR au plus vite. Les points seront donc présentés lors d'un prochain conseil municipal.

ORGANISATION DU TEMPS DE TRAVAIL

La loi du 6 août 2019 de transformation de la fonction publique a organisé la suppression des régimes dérogatoires aux 35 heures maintenus dans certains établissements et collectivités territoriaux et un retour obligatoire aux 1607 heures.

Un délai d'un an à compter du renouvellement des assemblées délibérantes a été imparti aux collectivités et établissements pour définir, dans le respect des dispositions légales, les règles applicables aux agents.

Pour la commune de Saint Laurent, les agents, ayant été embauchés avant 2018, bénéficient d'un avantage d'une heure hebdomadaire soit un total d'heures effectuées de 1 560 h payées 1 607 h.

Il faut donc se mettre en conformité par délibération prise avant le 18.05.2021 et applicable à compter du 01.01.2022.

Monsieur le Maire demande au conseil municipal d'approuver l'organisation du temps de travail proposée et de prendre acte de sa prise d'effet au 01.01.2022.

Approuvé à l'unanimité

SUBVENTION A L'ASSOCIATION « LES YEUX FERTILES »

Lors de ses délibérations du 25 mars dernier, le conseil municipal a attribué les subventions 2021 aux associations. Les dossiers de demande de subvention étaient à déposer avant fin février 2021 et délibérés lors de la commission « Affaires sociales ».

Deux associations qui sollicitent habituellement la commune pour une subvention, avaient envoyé les dossiers en son temps, mais la commune ne les a pas reçus. Toutefois, une subvention leur a été octroyée. L'association « Les yeux fertiles » se trouve dans la même problématique, elle dit avoir posté un dossier de demande de subvention en début d'année que la commune ne possède pas.

Mme DETHES pense que cela pourrait s'expliquer par un « turn-over » très régulier à la poste à cette période-là...

Mme KOUSSENS souligne que cette première année de mise en place de la commission sociale qui étudie les demandes a été un peu particulière mais que cela sera mené différemment l'année prochaine.

Monsieur LEÏTA précise que l'année dernière, par honnêteté et logique, l'association n'a pas sollicité la commune car elle ne conduisait aucun projet au vu de la situation de crise. Mais cette année les projets sont maintenus.

Monsieur le Maire propose au conseil municipal d'allouer une subvention de 200 € à l'association Les yeux

fertiles pour l'année 2021.

Approuvé à l'unanimité

DROITS DE PRÉEMPTION

Mr le Maire informe qu'il n'a pas fait usage de son droit de préemption pour la vente qui s'est réalisée, pour :

- QUEMENEUR Jean-Luc et Aïcha à COSTES Auguste et Pierrette

INFORMATIONS

Monsieur le Maire procède à la communication de plusieurs informations :

- Concernant le poste de secrétariat à mi-temps au sein de la commune, il s'agit de Mme FREL Véronique qui a été retenue.
- Un incendie s'est déroulé à Combe Laval, le bâtiment a été complètement détruit et la personne âgée qui vivait là a pu être prise en charge par sa famille.
- Concernant les écoles, un RPI (Regroupement Pédagogique Intercommunal) avait été évoqué par l'inspectrice académique lors d'une rencontre. Cela impacte sur la réflexion du projet « restructuration des écoles » de la commune, c'est pourquoi il est nécessaire d'avoir un point clair sur ce qui est envisagé. Les maires des communes de Saint Thomas et Ste Eulalie ont été rencontrés. Il reste à entrer en contact avec l'Inspectrice pour qu'elle puisse rencontrer les trois communes et préciser la réflexion en cours.
- Concernant l'équipement numérique le matériel a été installé dans l'école.
- Concernant le prochain conseil communautaire, celui-ci se déroulera à Saint Laurent et y sera abordé le devenir du pont du Tram pour le Département. Mme KOUSSENS précise que ce serait bien que tous les élus des communes de St Jean et Saint Laurent y assistent car ce sont les deux mairies principalement concernées.
- Concernant les élections départementales et régionales, celles-ci se dérouleront les 20 et 27 juin prochain. Elles devront se dérouler dans un même lieu, il faudra donc aménager la salle des fêtes afin d'être en conformité avec le protocole sanitaire qui sera mis en place. De plus, les personnes amenées à tenir des permanences ou dépouiller devront être soit vaccinées soit faire état d'un test négatif effectué dans les 48 heures précédentes. Il sera probablement nécessaire de réaliser d'autres panneaux d'affichage.
- Mme KOUSSENS fait un retour sur une rencontre qu'elle a eu avec l'association ACCR 5^{ème} saison qui travaillent avec la compagnie Tout court en résidence actuellement et qui organise des ateliers avec l'EPADH, l'ESAT et la maternelle. Elle souhaite faire établir un avenant à la convention signée dernièrement. A la suite des modalités de ce dernier confinement, les spectacles prévus n'ont pas pu avoir lieu, une réflexion est en cours pour de futurs concerts.

QUESTIONS DIVERSES

Mme FILET-COCHE demande si la cérémonie du 8 mai a bien lieu à 10h. Monsieur le Maire confirme et précise qu'en l'état actuel seules 6 personnes peuvent y être mais qu'il contactera la Préfecture pour en savoir davantage.

Monsieur le Maire lève la séance à 21h08.